



LE FONCTIONNEMENT D'UNE AMICALE

L'amicale de locataires est la structure de proximité de la CNL. Elle regroupe les habitants d'un même immeuble, ensemble ou quartier, et agit à leurs côtés grâce à la tenue de permanences et d'actions concrètes : vérifier la validité des charges locatives demandées, négocier des travaux de réhabilitation, limiter la hausse du loyer, etc.

Les adhérents de l'amicale

C'est la structure de base de l'association.

L'assemblée générale

Elle prend les décisions à la majorité : délégation, pétition, signature d'accord local collectif, etc.

Le bureau

Il est élu par les adhérents lors de l'assemblée générale. Il est constitué de trois personnes au minimum (le président, le secrétaire et le trésorier).

La section locale

C'est un regroupement d'amicales. Son but est d'impulser des actions communes entre les amicales d'une même localité. Elle est animée par un collectif de direction élu par les directions d'amicales en accord avec la fédération.